

BULLETIN ADHÉSION



| | | |
|----------------------------------------|---------------|--------|
| LF site – cadre réservé à Lupus France | | |
| code région | N° ordre : | |
| Carte → | LD : région → | mois → |
| N° adhérent : | Région : | |

NOM¹ :

Prénom

Complément adresse

Adresse:

Code Postal

VILLE

E-Mail

téléphones fixe/mobile :

Je désire adhérer et souhaite aider l'Association LUPUS FRANCE dans son action ; je verse une cotisation annuelle : 30€ (minimum) 50€ €

J'ajoute également un don pour la recherche médicale :€

Dans la liste des Hors Séries ci-dessous, je souhaite recevoir les numéros avec une croix

- N°1 Lupus et Grossesse N°2 Lupus et Système Locomoteur
 N°3 Lupus et Atteintes Dermatologiques N°4 Lupus et Infections
 N°5 Cœur, Poumons, Vaisseaux et Maladies Lupiques N° 6 Lupus et Reins
 N°7 Lupus et Système Nerveux N°8 Lupus et Atteintes Hématologiques
 N°9 Conférence Bordeaux

(facultatif) Je participe aux frais d'envoi (2 € par Hors Série) en ajoutant euros à mon versement.

J'établis un ou deux chèques² à l'ordre de : Association LUPUS FRANCE
pour un montant global de euros

J'adresse ce bulletin et le(s) chèque(s) à Mme Gisèle LEHNERT³

Association LUPUS FRANCE 3 rue de Goudelin 22500 PAIMPOL

Une carte adhérent vous sera adressée dès la réception de votre adhésion.

Date et signature

Coordonnées de LUPUS France: présidente : Mme CLOUSCARD Johanna Taillades 81140 CAHUZAC SUR VERE

☎ 06 72 05 60 32

mail : contact@lupusfrance.com

Siège: 7 rue de Rocroy 75010 PARIS

SITE: www.lupusfrance.com ou via Facebook

1 Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique déclaré à la CNIL et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, il ne sera fait aucune utilisation de ces informations sans votre consentement et vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent en nous faisant la demande par courrier ou par mail.

2 Le deuxième chèque sera encaissé un mois après le premier

3 Un reçu fiscal sera adressé au début de l'année suivante, pour vous permettre éventuellement de bénéficier d'une réduction d'impôt.